



CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix pratiqués sont très en-dessous des coûts réels, et assez inférieurs aux établissements équivalents. Aussi nous recommandons vivement aux familles de participer aux activités de l'Amicale de l'ISL, qui aident à faire face à ces coûts. Nous proposons pour ceux qui le peuvent une formule de soutien financier.

A. PRIX DE BASE

- **Prix de la scolarité** : 2580 €/an (12 mensualités de 215 €). S'ajoute, au choix :
- **Prix de la cantine** (repas chaud équilibré avec entrée, 2 plats, fromage et dessert) : 530 € par an (53 € par mois de septembre à juin, soit un peu moins de 4 € le repas)
- **Prix de la pension complète**, avec repas : 3360 € par an (12 mensualités de 280 €).

B. FORMULE DE SOUTIEN

Aux prix minimum ci-dessus, on peut ajouter librement par an :

- 250 € 500 € 750 €
 1000 € _____

qui seront reversés à l'association AISL et pourront être défiscalisés à hauteur de 66 %. Cela ne peut concerner des familles recevant des bourses de cet organisme.

C. FRAIS COMPLÉMENTAIRES

- **Dégradations de matériel** : toute dégradation volontaire de matériel par les élèves donne lieu à une sanction pécuniaire proportionnelle aux coûts de réparation.
- **Fournitures** : 38 € par an tout compris pour ateliers, photocopies, timbres, matériel pédagogique, etc.
- **Caution prêt de livres** : 50 € par chèque.
- **Etude de 17 à 18h** : 2 € par étude dirigée pour les externes (internes : déjà incluses).
- **Assurance individuelle accident** : souscrite par l'ISL en début d'année scolaire dans le cadre de la police d'assurance globale très

avantageuse pour les familles auprès des Mutuelles du Mans pour 5,20 € par enfant. Une brochure d'information est remise à la rentrée. L'attestation de responsabilité civile est à fournir par vos soins en début d'année.

- **Transport des pensionnaires** (sous réserve de modifications : en cours de réorganisation en raison du manque de fiabilité de la SNCF) :
 - **Car spécial lundi matin** : Toulon-Collège : 21 €, Aubagne-Collège 11,50 €, Aix-Collège 11,50 €.
 - **Navette** : entre Monteux et l'établissement le lundi et le vendredi. Le coût est de 5 € par trajet et par enfant (8 € s'il faut aller jusqu'à Avignon). L'engagement se prend par trimestre. Toute annulation tardive (- 4 jours) sera facturée sauf cas de force majeure. La SNCF assure la ligne Monteux-Avignon.

D. AIDES ET MODALITÉS

- **Réductions appliquées** : 10% pour le 2^e enfant scolarisé et 20% pour le 3^e enfant scolarisé. Une remise de 3% est possible pour un règlement en une fois. Cette remise ne concerne pas les éventuelles bourses.
- **Bourses** : des bourses existent pour aider les familles. Un dossier doit être déposé auprès de l'AES (Association Education et Solidarité), ou la Fondation Pro Liberis.
- **Paiement** : Le règlement de la scolarité annuelle est effectué en 12 mensualités (de juillet 2018 à juin 2019). A l'exception du premier règlement, effectué par chèque lors de l'inscription ou de la réinscription et correspondant à la 1^{ère} mensualité, les paiements se font mensuellement par prélèvement.
- **Absences, désistement** : en cas de désistement avant la rentrée, 50 € seront retenus sur le 1^{er} versement. Les absences ne peuvent donner lieu à un remboursement. En cas de départ en cours d'année, le trimestre entier est dû.

J'ai pris connaissance des tarifs de l'établissement concernant mon enfant :

_____ en classe de _____

Signature des parents